



DEL_2021_205
Urbanisme
Nomenclature : 8.8

**DOSSIER DE
DEMANDE DE
DEMANTELEMENT
DE L'INSTALLATION
NUCLEAIRE DE BASE
(INB) N° 157,
DENOMMEE "BASE
CHAUDE
OPERATIONNELLE
DU TRICASTIN"
(B.C.O.T.) SITUEE SUR
LE SITE DU
TRICASTIN SUR LE
TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE
BOLLENE, DANS LE
DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE,
PRESENTEE PAR LA
SOCIETE E.D.F. -
CONSULTATION
AVANT ENQUETE
PUBLIQUE - AVIS**

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 28

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. GABRIEL, Mme DAVID-GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, Mme HENON

Représentés(es) : 4

M. BLANC par M. ZILIO
M. BERBIGUIER par M. GABRIEL
Mme BOUCHÉ par Mme BOUCLET
M. MICHEL par Mme CALERO

Absents(es) : 1

Mme FOURNIER

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	28	32	32	0	0

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L123-10, R123-11, R593-21, R593-20 ainsi que le V de l'article L122-1 dans les conditions énoncées au chapitre II du titre II du livre 1^{er},

Vu la demande déposée le 18 juin 2019 auprès du ministre chargé de la sûreté nucléaire par la société E.D.F. à l'effet d'obtenir l'autorisation de démanteler l'installation nucléaire de base (INB) n° 157, dénommée « Base chaude opérationnelle du Tricastin » (B.C.O.T.), située sur le site du Tricastin sur le territoire de la commune de Bollène,

Vu l'avis délibéré n° Ae : 2021-102 de l'autorité environnementale,

Vu les pièces du dossier qui seront soumises à enquête publique du 14 février au 16 mars 2022,

Considérant que le projet de la Société E.D.F. consiste au démantèlement et à l'évacuation des outillages obsolètes (sur environ 4 ans), au décapage suivi de la démolition des structures internes et au décapage de la structure externe afin d'éliminer la pollution surfacique notamment radiologique,

Considérant que le conseil municipal de la commune de Bollène est invité à formuler d'éventuelles observations sur le dossier de demande démantèlement,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de démantèlement de l'INB n° 157 (B.C.O.T.) sur le site du Tricastin dans le cadre du projet de mise à l'arrêt définitif et du démantèlement du site,

- de préciser qu'aucune observation n'est émise par la Ville de Bollène.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2021

DECIDE

- d'approuver le projet de démantèlement de l'INB n° 157 (B.C.O.T.) sur le site du Tricastin dans le cadre du projet de mise à l'arrêt définitif et du démantèlement du site,
- de préciser qu'aucune observation n'est émise par la Ville de Bollène.

Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

15/12/2021

Qualité : Maire de Bollène

